

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Natalie Helps		Date d'inspection Le 10 juillet 2026	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de permis 354020	
Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 18		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	10 juil. 2026	10 juil. 2026
Commentaires: Une preuve de conformité a été envoyée à la MAQ via courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a eu lieu.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 juillet 2026

Date

original signé par
Natalie Helps

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"